

SERVICES COMMUNAUTAIRES SURDICÉCITÉ

États financiers des

SERVICES COMMUNAUTAIRES SURDICÉCITÉ

Exercice clos le 31 mars 2025

SERVICES COMMUNAUTAIRES SURDICÉCITÉ

31 mars 2025

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	3
État de la situation financière	7
État des résultats	8
État de l'évolution de l'actif net.....	9
État des flux de trésorerie	10
Notes des états financiers.....	11

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration national et au membre des
Services communautaires Surdicécité

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers des **Services communautaires Surdicécité** (« SCS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des SCS au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de leurs activités et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants des SCS conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers non consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité des SCS à poursuivre leur exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider les SCS ou de cesser leur activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière des SCS.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne des SCS;

nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des SCS à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener les SCS à cesser leur exploitation;

nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Toronto, Canada
Le 13 juin 2025

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

SERVICES COMMUNAUTAIRES SURDICÉCITÉ

État de la situation financière

(en milliers de dollars)

Au 31 mars 2025, avec données comparatives pour 2024

	2025	2024
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	1 216 \$	925 \$
Débiteurs	69	107
Total de l'actif à court terme	1 285	1 032
Actif au titre des prestations définies (note 4)	306	176
Immobilisations (note 3)	—	—
Total de l'actif	1 591 \$	1 208 \$
Passif et actif net		
Passifs à court terme		
Créditeurs et charges à payer	607 \$	392 \$
Montant à payer à des organismes apparentés (note 7)	119	133
Total du passif à court terme	726	525
Apports reportés		
Charges de périodes futures (note 5)	306	304
Immobilisations (note 6)	—	—
Total du passif à long terme	306	304
Total du passif	1 032	829
Actif net		
Non affecté	559	379
Total de l'actif net	559	379
Total du passif et de l'actif net	1 591 \$	1 208 \$

Engagements (note 11)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,



Présidente du conseil d'administration



Présidente du comité des finances

SERVICES COMMUNAUTAIRES SURDICÉCITÉ

État des résultats

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2025, avec données comparatives pour 2024

	2025	2024
Produits		
Financement de programmes et de services par le gouvernement	8 695 \$	7 832 \$
Financement par des organismes apparentés (note 7)	490	463
Apports des organismes apparentés (note 7)	100	100
Autres	20	34
Total des produits	9 305	8 429
Charges des programmes (notes 7 et 8)		
Soutien des accompagnateurs	8 716	7 959
Littératie	472	475
Total des charges	9 188	8 434
Excédent (déficit) des produits sur les charges	117 \$	(5) \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SERVICES COMMUNAUTAIRES SURDICÉCITÉ

État de l'évolution de l'actif net

(en milliers de dollars)

Au 31 mars 2025, avec données comparatives pour 2024

	2025	2024
Actif net au début de l'exercice	379 \$	360 \$
Excédent (déficit) des produits sur les charges	117	(5)
Réévaluation du régime de retraite (note 4)	63	24
Variation nette	180	19
Actif net à la fin de l'exercice	559 \$	379 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SERVICES COMMUNAUTAIRES SURDICÉCITÉ

État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2025, avec données comparatives pour 2024

	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement		
Excédent (déficit) des produits sur les charges	117 \$	(5) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations (note 3)	—	16
Comptabilisation des apports reportés afférents aux immobilisations (note 6)		
Charge de retraite (note 4)	—	(16)
Cotisations de l'employeur au régime de retraite (note 4)	120	144
Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie (note 9)	(187)	(142)
Total – Activités de fonctionnement	241	4
Augmentation nette de la trésorerie	291	1
Trésorerie au début de l'exercice	291	1
Trésorerie à la fin de l'exercice	925	924
	1 216 \$	925 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SERVICES COMMUNAUTAIRES SURDICÉCITÉ

Notes des états financiers

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2025

1. Objectif de l'organisme

Les Services communautaires Surdicécité (« SCS ») ont été constitués en personne morale le 27 juillet 2017 en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but lucratif* et leurs activités ont commencé le 1^{er} avril 2018. Les SCS comptent parmi les principaux fournisseurs de soutien spécialisé et de services d'urgence pour personnes sourdes-aveugles. Les SCS s'engagent à offrir des services communautaires et des services d'accompagnateurs pour permettre aux personnes sourdes-aveugles de vivre de la manière la plus autonome possible, et à offrir des programmes de littératie et de perfectionnement des compétences essentielles à la vie quotidienne ainsi que de la formation technologique. Grâce à ces services de soutien, les personnes sourdes-aveugles et les membres de leur famille ont accès à des communications et à de l'aide et peuvent être orientées vers d'autres services communautaires. Les SCS sont un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, par conséquent, sont exonérés de l'impôt sur le revenu, sous réserve du respect de certaines exigences de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

a) Comptabilisation des produits

Les SCS suivent la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent l'aide du public et l'aide gouvernementale.

Les apports grevés d'une affectation externe sont comptabilisés en produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

SERVICES COMMUNAUTAIRES SURDICÉCITÉ

Notes des états financiers

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2025

Les apports non affectés sont comptabilisés en produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits tirés de la prestation de services sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale et sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement, déduction faite de toute provision pour perte de valeur. Les SCS n'ont pas choisi de comptabiliser les instruments financiers à la juste valeur.

c) Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité des SCS d'offrir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, et la perte de valeur est comptabilisée en charge à l'état des résultats.

Les immobilisations sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimée comme suit :

Véhicules	3 ans
-----------	-------

SERVICES COMMUNAUTAIRES SURDICÉCITÉ

Notes des états financiers

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2025

d) Avantages sociaux futurs

L'Institut national canadien pour les aveugles (« INCA ») gère le régime de retraite des employés des SCS aux termes d'un accord de participation au régime de retraite. Le régime comporte un volet à prestations définies et un volet à cotisations définies. Les salariés qui comptent plus de trois mois de service sont admissibles au volet à cotisations définies, alors que le volet à prestations définies n'accepte plus de nouveaux participants depuis juin 2010. Les prestations du volet à prestations définies sont fondées sur le nombre d'années de service, le nombre d'années de cotisations et le salaire moyen de fin de carrière. Le volet à prestations définies comprend le régime de base et les régimes de retraite supplémentaires. Les SCS n'offrent pas d'avantages postérieurs au départ à la retraite.

Les SCS utilisent la méthode de comptabilisation immédiate pour comptabiliser les prestations du volet à prestations définies. Les SCS constatent ses obligations au titre des prestations définies à mesure que les salariés rendent les services qui donnent droit aux prestations de retraite.

L'évaluation actuarielle de l'obligation au titre des prestations définies relatives aux prestations de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services, qui incorpore la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, la croissance d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels.

L'évaluation actuarielle la plus récente du volet à prestations définies aux fins de capitalisation est en date du 31 décembre 2022, et la prochaine évaluation aura lieu le 31 décembre 2025. L'obligation au titre des prestations définies est déterminée en ayant recours à la méthode d'extrapolation en fonction du plus récent rapport d'évaluation actuarielle.

SERVICES COMMUNAUTAIRES SURDICÉCITÉ

Notes des états financiers

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2025

Les gains actuariels (pertes actuarielles) sur les actifs du régime résultent de l'écart entre le rendement réel des actifs du régime au cours d'une période et le rendement prévu pendant cette période. Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs du régime, les actifs du régime sont évalués à leur juste valeur. Les gains actuariels (pertes actuarielles) sur l'obligation au titre des prestations définies résultent de l'écart entre le rendement réel et le rendement prévu, ou des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies.

Le coût du volet à cotisations définies est fondé sur un pourcentage du salaire des salariés ouvrant droit à pension.

e) Ventilation des charges

Les SCS classent les charges à l'état des résultats par fonction. Les charges de fonctionnement général sont réparties en fonction des modalités propres aux ententes de financement.

f) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, et sur les montants des produits et des charges présentés pour l'exercice. Les éléments importants donnant lieu à de telles estimations et hypothèses comprennent les charges à payer ainsi que les obligations liées aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

SERVICES COMMUNAUTAIRES SURDICÉCITÉ

Notes des états financiers

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2025

3. Immobilisations

	Coût	Amortisse- ment accumulé	2025 Valeur comptable nette	2024 Valeur comptable nette
Véhicules	51 \$	51 \$	— \$	— \$
Total	51 \$	51 \$	— \$	— \$

4. Actif au titre des prestations définies

L'actif au titre des prestations définies correspond à la juste valeur de l'actif au titre des prestations définies en excédent des obligations au titre des prestations définies.

	2025	2024
Obligation au titre des prestations définies	1 336 \$	1 093 \$
Juste valeur de l'actif du régime	1 642	1 269
Actif au titre des prestations définies	306 \$	176 \$

L'actif du régime comprend les placements dans des fonds en gestion commune.

La variation de l'actif au titre des prestations définies au cours de l'exercice est comme suit :

	2025	2024
Solde au début de l'exercice	176 \$	154 \$
Cotisations de l'employeur	187	142
Réévaluation comptabilisée à l'état de l'évolution de l'actif net	63	24
Coût des services rendus liés au régime de retraite, montant net	(120)	(144)
Solde à la fin de l'exercice	306 \$	176 \$

SERVICES COMMUNAUTAIRES SURDICÉCITÉ

Notes des états financiers

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2025

La charge au titre du volet à cotisations définies des SCS pour l'exercice considéré était de 115 \$ (106 \$ en 2024).

Les hypothèses actuarielles importantes retenues pour évaluer l'actif au titre des prestations définies des SCS sont les suivantes :

	2025	2024
Obligation au titre des prestations définies		
Taux d'actualisation	6,70 %	6,70 %
Taux de croissance de la rémunération	2,25 %	2,25 %
Coût des prestations		
Taux d'actualisation	6,70 %	6,70 %
Taux de croissance de la rémunération	2,25 %	2,25 %

Le 16 mai 2024, un contrat de rentes avec rachat des engagements a été acheté auprès d'une société d'assurances canadienne autorisée pour couvrir les participants retraités et les bénéficiaires du régime de retraite. Au 31 mars 2025, la valeur du passif au titre de la constitution de rente de 63 \$ est incluse dans l'actif au titre des prestations définies et a été acquittée le 2 avril 2025.

SERVICES COMMUNAUTAIRES SURDICÉCITÉ

Notes des états financiers

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2025

5. Apports reportés – charges de périodes futures

Les apports reportés sont liés au financement des charges de périodes futures et correspondent aux apports grevés d'une affectation externe et non passés en charges.

Les variations du solde des apports reportés – charges de périodes futures se présentent comme suit :

	2025	2024
Solde au début de l'exercice	304 \$	336 \$
Ajouter :		
Montant reçu au cours de l'exercice	232	254
Déduire :		
Montant comptabilisé en produits au cours de l'exercice	(230)	(286)
Solde à la fin de l'exercice	306 \$	304 \$

6. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent le montant non amorti des apports affectés reçus pour l'achat d'immobilisations.

Les variations du solde des apports reportés afférents aux immobilisations se présentent comme suit :

	2025	2024
Solde au début de l'exercice	— \$	16 \$
Ajouter :		
Montant reçu au cours de l'exercice	—	—
Déduire :		
Montant comptabilisé en produits au cours de l'exercice	—	(16)
Solde à la fin de l'exercice	— \$	— \$

SERVICES COMMUNAUTAIRES SURDICÉCITÉ

Notes des états financiers

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2025

7. Opérations entre apparentés

Le tableau qui suit présente le sommaire des opérations et des soldes entre apparentés :

	2025	2024
a) Opérations avec l'INCA		
Produits		
Apports d'un organisme apparenté	100 \$	100 \$
Produits tirés des prestations de service pour le compte de l'INCA	490	463
Total des produits	590 \$	563 \$
Coûts des services achetés	353 \$	221 \$
Coûts des services de soutien	715 \$	795 \$
Prestations de service pour le compte de l'INCA		
Coût des services	490 \$	563 \$
b) Montant à payer à des organismes	119 \$	133 \$

Toutes les opérations intersociétés sont réalisées dans le cours normal des activités et évaluées à la valeur d'échange conformément à l'entente en vigueur le 29 mars 2018 conclue entre l'INCA et les SCS, selon laquelle l'INCA, à titre de membre unique des SCS, a convenu d'offrir certains services aux SCS.

Les apports de l'INCA et les produits tirés des prestations de service pour le compte de l'INCA sont présentés à titre de produits à l'état des résultats; les services achetés, les services de soutien et les prestations de service pour le compte de l'INCA sont inclus dans toutes les autres catégories de charges présentées à l'état des résultats.

SERVICES COMMUNAUTAIRES SURDICÉCITÉ

Notes des états financiers

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2025

8. Ventilation des charges

Les charges de soutien général étaient réparties comme suit :

	2025	2024
Soutien des accompagnateurs	665 \$	618 \$
Littératie	1	6
Total	666 \$	624 \$

9. Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie

La variation nette du fonds de roulement hors trésorerie comprend ce qui suit :

	2025	2024
Diminution (augmentation) des débiteurs	38 \$	(31) \$
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	215	(66)
Augmentation (diminution) des montants à payer à des organismes apparentés	(14)	133
Augmentation (diminution) des apports reportés – charges de périodes futures	2	(32)
Total	241 \$	4 \$

10. Facilité de crédit

Les SCS disposent d'une facilité de crédit d'un montant de 250 \$ qui porte intérêt au taux préférentiel bancaire majoré de 0,25 %, qu'elle peut utiliser pour financer son fonctionnement et les dépenses en immobilisations. Le montant prélevé est remboursable sur demande et est garanti par un contrat de sûreté générale qui couvre la totalité de ses actifs. Aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité de crédit aux 31 mars 2025 et 2024.

SERVICES COMMUNAUTAIRES SURDICÉCITÉ

Notes des états financiers

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Exercice clos le 31 mars 2025

11. Engagements

Les SCS ont pris des engagements au titre de contrats de location simple. Les futurs engagements annuels minimums approximatifs en vertu de ces contrats de location sont comme suit :

2026	185 \$
2027	180
2028	33
2029	29
2030	23
Par la suite	16
Total	466 \$
